



CC des Portes de l'Entre Deux Mers (Siren : 243301439)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Latresne
Arrondissement	Bordeaux
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/12/2002
Date d'effet	10/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. LIONEL FAYE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	51 rue du Port de l'Homme
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33360 Latresne
Téléphone	05 .5 6. 20 .8 3. 60
Fax	05 .5 6. 21 .7 2. 64
Courriel	contact@cdc-portesentredeuxmers.fr cdc-portesentredeuxmers@wanadoo.fr
Site internet	direction@cdc-portesentredeuxmers.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 258
Densité moyenne	263,66

Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Baurech (213300338)	795
33	Cambes (213300841)	1 370
33	Camblanes-et-Meynac (213300858)	2 899
33	Cénac (213301187)	1 893
33	Latresne (213302342)	3 384
33	Quinsac (213303498)	2 152
33	Saint-Caprais-de-Bordeaux (213303811)	2 765

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres énergies - <i>Entretien et maintenance du réseau de l'éclairage public. La communauté de communes assure l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et par convention avec la commune de Madirac sur le territoire de celle-ci.</i>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes adhère au Syndicat de l'Entre Deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM).</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes adhère au Syndicat de l'Entre Deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM).</i> - Autres actions environnementales <i>la communauté de communes prend en charge : - les études menées sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes à son initiative. - la promotion intercommunale de toute action de sauvegarde de l'environnement. - la création et l'entretien des chemins de randonnée entrant dans le schéma départemental.</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <i>PETITE ENFANCE La communauté de communes prend en charge : - la création et la gestion d'un Pôle Multi-accueil intercommunal situé à Quinsac. - la halte garderie située à Camblanes. - la crèche/halte garderie située à Latresne. - la création et la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM). ENFANCE La communauté de communes prend en charge : - la gestion de l'ensemble des accueils péri scolaires du territoire de la communauté de communes. - la participation financière au fonctionnement de la ludothèque. - la création et la gestion du CLSH intercommunal situé à Quinsac. JEUNESSE La communauté de communes favorise la mise en place de mesures d'accompagnement social des jeunes dans le cadre des procédures existantes (contrat petite enfance et contrat temps libre jeunes) et autres procédures à venir en vue de la création ou du suivi de structures d'accueil. PERSONNES AGEES OU EN ETAT DE DEPENDANCE La communauté de communes exerce la compétence de prise en charge et de gestion d'un service d'aides ménagères à</i>

domicile au profit des habitants de son territoire. Pour l'exercice de cette compétence, elle adhère au Syndicat Intercommunal d'Aides Ménagères à Domicile des coteaux de Garonne (SAMD). **TRANSPORT** La communauté de communes participe à l'organisation, par délégation du Conseil Général, d'un service de transports collectifs à la demande, destiné aux personnes dites captives du fait de leur situation socio-économique et/ou physique. **AUTRES COMPETENCES** La communauté de communes assure : -l'extension et la généralisation du système d'approvisionnement (alimentation, produits d'hygiène et d'entretien, vêtements...) en faveur des personnes en situation précaire. -la coordination des services communaux de proximité pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'aide aux démarches notamment en matière d'emploi. -la participation aux actions de prévention.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

La communauté de communes a pour compétence: - la participation aux actions de prévention de la délinquance.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- La communauté de communes mène toute action de valorisation et de promotion des activités artisanales, industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques. - Elle met en oeuvre les études, opérations de promotion et/ou de réalisation qu'elle jugera utile pour l'impulsion d'un développement économique durable sur le territoire intercommunal. - Elle coordonne ces actions avec les organismes consulaires et les autres collectivités territoriales.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Sont d'intérêt communautaire : * Les actions culturelles, de communication et de coordination entrant dans le cadre d'un programme annuellement défini par le conseil communautaire. * Les actions permettant le développement de la lecture publique par l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques du territoire intercommunal.

- Activités sportives

La communauté de communes prend en charge : * les manifestations sportives entrant dans le cadre d'un programme annuel validé par le conseil communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- La communauté de communes est associée à l'élaboration, la validation et l'instruction des PLU et autres documents d'urbanisme des communes membres dans la mesure où elle organise leur mise en cohérence. - Cette mise en cohérence doit se faire dans le respect du SCOT, des PLU et autres documents d'urbanisme en vue de sauvegarder l'environnement et le caractère viticole de la communauté de communes.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- les acquisitions de terrains pour la constitution de réserves foncières nécessaires à la réalisation des projets communautaires.

Développement touristique

- Tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Elaboration et mise en oeuvre d'un Plan Local d'Habitat.

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- acquisition de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour la construction de logements sociaux, après approbation de la commune concernée. - tout projet de logement social qui aura obtenu l'approbation de la commune d'implantation. - l'étude, la réalisation, l'aménagement et la gestion des logements dits d'urgence.

Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays - <i>Adhésion au Pays Coeur Entre Deux Mers.</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) - <i>Aménagement numérique du territoire.</i>
- NTIC (Internet, câble...) - <i>La communauté de communes exerce la compétence d'aménagement numérique du territoire. Pour l'exercice de cette compétence, elle adhère au Syndicat mixte Gironde Numérique.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	766 397
33	SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE SYSDAU (253304794)	SM ouvert	931 258
33	Pôle d'équilibre territorial et rural du Cœur Entre Deux Mers (200049682)	SM ouvert	98 560
33	SYNDICAT D'AIDES MENAGERES A DOMICILE DES COTEAUX DE LA GARONNE, (S.A.M.D) (253303630)	SM fermé	21 851
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENTRE DEUX MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	99 111

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)